

Aux porteurs de projet de la Programmation Emploi Insertion 2026

Lyon, le 15 octobre 2025,

Madame, Monsieur,

L'Exécutif municipal est particulièrement attentif à la situation de nos concitoyens les plus fragiles, celles et ceux qui rencontrent les difficultés les plus grandes. Et nous souhaitons leur apporter rapidement des réponses efficaces et pérennes.

L'accès à l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle sont donc au cœur de nos priorités, en étroites relations avec nos partenaires institutionnels et associatifs.

Au titre de la politique emploi-insertion, nous avons voté en juin 2024 la Stratégie Lyonnaise pour l'Emploi et l'Insertion (SLIE) à laquelle des bénéficiaires des actions d'accompagnement, des entreprises, des professionnels de structures d'insertion et les Lyonnais ont pu donner leur point de vue.

Le contrat de ville « engagements quartiers 2030 » propose un cadre d'action au bénéfice des quartiers les plus en difficultés des communes de l'ensemble de la Métropole de Lyon afin d'œuvrer à la cohésion sociale d'ensemble de notre société urbaine locale.

La convention territoriale de Lyon précise les contours afin de le rendre plus proche des besoins des quartiers lyonnais et porte les dynamiques spécifiques aux territoires de la Ville de Lyon, elle est accessible ici :

<https://www.polville.lyon.fr/professionnels/espace-documentaire/convention-territoriale-de-lyon-20242030>

Ces documents ont été construits dans le partenariat avec l'ensemble des acteurs de nos territoires et dans un échange constant avec ses habitants.

Le renforcement constant de la mobilisation des ressources de droit commun au bénéfice des habitants des quartiers de la géographie prioritaire (légale partagée avec l'Etat -Quartiers Politique de la Ville- et celle construite avec la Métropole de Lyon -Quartiers Populaires Métropolitains-) ainsi qu'à leur bonne inclusion dans le tissu de la Ville est la marque des orientations partagées par l'ensemble des signataires.

Le Contrat de ville et la Convention territoriale de Lyon sont mis en œuvre dans une période où le besoin de renforcement de la cohésion sociale tant entre tous les quartiers de la Ville qu'au sein de chacun d'entre eux n'a jamais été aussi prégnant pour faire face à la montée des antagonismes sociaux se traduisant par une hausse des violences symboliques, verbales et physiques.

Aussi, tout projet qui vise, par son action, à renforcer le lien social émancipateur sera examiné avec la plus grande attention. Ce, d'autant plus quand il visera à favoriser les mixités sociales, de genre, d'âge ou culturelles, tout particulièrement pour entretenir et renforcer une interconnaissance et une capacité à construire ensemble au-delà des différences. Ou encore lorsque le projet facilitera le développement des capacités et pouvoirs d'agir des habitants les plus précaires par l'accompagnement, la constitution ou le renforcement de collectifs.

Une déclinaison des enjeux spécifiques à l'emploi et à l'insertion dans les quartiers prioritaires de la politique de ville est produite dans le volet « Emploi Insertion » de la convention territoriale de Lyon que les porteurs de projets pourront consulter.

La programmation 2026 est l'un des outils clefs pour la mise en œuvre de la Stratégie Lyonnaise pour l'Insertion et l'Emploi, et de la Convention Territoriale de Lyon sur son volet emploi-insertion. Par conséquent, **vous trouverez ci-dessous les axes prioritaires pour cette programmation Emploi Insertion 2026 :**

Axe 1 - Accompagner dans la proximité

La Ville de Lyon accorde une attention particulière à la proximité d'espaces d'accueil physique, particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, du fait de la difficulté pour les publics à accéder aux lieux d'accueils (transports, méconnaissance, découragement,...). Ainsi, mailler le territoire d'un réseau de lieux d'accueil et d'accompagnement, porté par des structures partenaires de la Ville de Lyon est l'un des premiers objectifs de la Ville pour l'accès à un emploi digne et un accompagnement de qualité pour toutes et tous.

L'objectif de ces lieux d'accueil repérés et accessibles est d'identifier et mobiliser les habitants prioritairement éloignés ou en rupture avec le service public de l'emploi ou les antennes de proximité des Maisons Lyon pour l'Emploi, afin de faire le lien avec un accompagnement et/ou une offre de service adaptés, répondant à un enjeu fort d'accès aux droits des publics fragiles. La Ville de Lyon étant particulièrement attentive aux démarches d'aller-vers, l'intégration d'accueils délocalisés (sur des événements, des lieux publics, en partenariat avec des acteurs socio-éducatifs locaux...) et d'actions hors les murs seront valorisés.

Axe 2 – Agir concrètement pour le droit à l'emploi : lever les obstacles à l'employabilité et au maintien dans l'emploi

Les obstacles au retour à l'emploi et au maintien dans l'emploi sont souvent nombreux et divers pour les personnes éloignées de l'emploi : logement, santé et santé mentale, mobilité, garde d'enfants et parentalité, apprentissage du français, fracture numérique,...

La Ville de Lyon soutient les actions qui visent à traiter les problématiques adjacentes à la recherche d'emploi et au maintien dans l'emploi. Elles doivent s'inscrire en complémentarité de l'offre existante et doivent s'appuyer sur les outils existants. Une véritable synergie doit pouvoir s'opérer localement entre tous les acteurs dans une logique de parcours.

Au-delà des difficultés listées ci-dessus, des actions autour du sport, de la culture, de l'image de soi peuvent également être proposées pour accompagner les publics vers l'emploi.

Axe 3 – Agir pour un monde intégrateur et porteur de sens

Agir pour un monde du travail porteur de sens passe particulièrement par l'élargissement des horizons professionnels, en particulier autour des métiers de la transition écologique et sociale, la lutte contre les stéréotypes de genre, et l'accompagnement des transitions professionnelles. La vie professionnelle des Lyonnaises et des Lyonnais doit être un facteur d'épanouissement personnel, ancrée territorialement et qui contribue au bien-être global du territoire et de ses habitants. En lien avec les entreprises, il doit aussi être le premier levier d'intégration des personnes les plus en difficultés, à travers des méthodes de recrutement inclusif et de maintien durable dans l'emploi. La Ville de Lyon sera attentive aux actions proposées dans ces directions.

Entre autre, les actions de mise en situation de travail (sur la base d'un contrat de travail) concourent à la professionnalisation des publics par l'acquisition de savoir-faire et de compétences professionnelles et doivent permettre d'accroître l'employabilité des publics à travers des activités utiles pour le territoire, notamment dans le cadre de l'insertion par l'activité économique. Ainsi, la Ville de Lyon souhaite soutenir les structures de l'insertion par l'activité économique dans le cadre de projet visant à développer leur ancrage territorial et la vie de quartier, ainsi que l'accompagnement des personnes vers des métiers d'avenir sur le territoire.

Au-delà de la réponse apportée à l'un des axes, la Ville de Lyon appréciera les projets proposés au regard de leur intégration des priorités ci-dessous :

A travers la Stratégie Lyonnaise pour l'Insertion et l'Emploi, la Ville de Lyon a réaffirmé son souhait d'accompagner prioritairement les publics les plus fragiles, particulièrement ceux les moins qualifiés et les plus exposés au chômage et à l'exclusion, et qui font souvent l'objet de discriminations : les personnes en situation de handicap, les seniors, les femmes, les jeunes de 16 à 25 ans, les personnes migrantes sans papiers.

Parmi ceux-ci, les habitants et habitantes des Quartiers Prioritaires de la politique de Ville, qui cumulent les difficultés, sont des publics prioritaires identifiés. Il est encouragé de faire émerger et d'expérimenter de nouvelles logiques d'accompagnement, notamment au cœur des quartiers prioritaires, basées sur la construction de liens sociaux et d'accompagnement global, pour un public qui rencontre souvent plusieurs obstacles à l'emploi. La géographie prioritaire sera aussi préférée pour la mise en place d'expérimentations ou d'initiatives reposant sur une problématique spécifique de ces publics (par exemple en abordant la question de l'entrepreneuriat des habitants en QPV ou du statut des travailleurs précaires).

Au-delà des statistiques, la Ville de Lyon porte son attention sur l'accompagnement fin des publics, mettant au centre leurs compétences, appétences et envies. Elle accorde une importance forte à la prise en compte de la parole des premiers concernés dans les parcours et actions mises en œuvre, les rendant acteurs de leur parcours professionnel. Un accompagnement personnalisé qui prend en compte les attentes et les aspirations des personnes sera valorisé.

A travers la démarche Lyon 2030, la Ville de Lyon dynamise et fédère un maximum d'initiatives climatiques locales. Elle se construit progressivement avec les acteurs et actrices du territoire dans tous les secteurs. La Ville de Lyon encourage le développement d'actions qui répondent aux enjeux liés à la transition écologique. Les actions facilitant l'accès aux métiers liés à la transition écologique ou favorisant la compréhension de ces enjeux sont prioritaires. Il peut s'agir de formations ou de tout autre dispositif innovant pour accompagner les personnes vers ces nouveaux métiers, pour permettre aux professionnels de l'insertion mieux connaître les enjeux et les secteurs d'activités porteurs.

Pour vous aider :

Sur les questions de transition écologique, vous pouvez rejoindre L'Agora Lyon 2030 qui constitue un espace d'échange et de synergies rassemblant des structures du territoire formellement engagées en matière de climat.

<https://www.lyon.fr/actualite/developpement-durable/agora-lyon-2030-rejoignez-le-mouvement>

De plus, la Ville de Lyon soutient une mission à la MMIE qui peut vous accompagner dans vos réflexions autour de la transition écologique. N'hésitez pas à la contacter via les CEI.

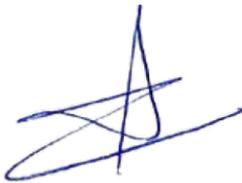
Pour toute autre questions, les coordonnateurs emploi-insertion de la Maison Métropolitaine pour l'Insertion et l'Emploi (MMIE), ainsi que les responsables des antennes Maisons Lyon pour l'Emploi, associés aux équipes territoriales de la politique de la ville, sont vos premiers interlocuteurs et à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration de vos projets.

Les demandes de subventions à la Ville de Lyon sont à retourner pour **le 14 novembre 2024**.
Le « portail des aides », mis en place par la Ville de Lyon, vous permet de déposer vos demandes de façon dématérialisée et de disposer d'une interface pour l'ensemble de vos demandes de subventions adressées à la Ville.

Vous pourrez ainsi utiliser le télé-service « appel à projets emploi insertion » au moyen du lien suivant : <https://subventions-aides.lyon.fr/aides>

Nous vous remercions de votre participation et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations les meilleures.

L'Adjointe au Maire de Lyon
Déléguée à l'emploi et l'économie durable



L'Adjoint au Maire de Lyon
Délégué à la politique de la ville

